



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 22 novembre 2017

Monsieur Jean-Claude LOSTE
Monsieur Jean-Luc GARY
Monsieur Cédric GRANGIER
Commission d'enquête
Pôle d'équilibre territorial et rural de la Haute Lande
23 route de Roquefort
40420 LABRIT

Transmission électronique : scot@pole-haute-lande.org

Objet : Enquête publique relative au projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Haute Lande se déroulant du 23 octobre au 24 novembre 2017.

Envoi complémentaire

J'ai reçu de nouvelles observations après que j'aie réalisé la synthèse des observations des militants de la Fédération SEPANSO. Je vous invite donc à en prendre connaissance car la plupart de ces observations abordent des sujets non traités dans mon envoi antérieur.

I - Rapport de présentation (résumé non technique)

Dans la maîtrise des consommations foncières, il n'est pas fait état des hectares occupés par les champs photovoltaïques réalisés, de ceux en instance d'autorisation et de ceux en instruction.

Le potentiel d'urbanisation serait de 880 hectares constructibles mais il n'y a aucune répartition territoriale.

Le tissu productif est soi-disant associé à la filière bois, mais en contrepartie la surface forestière diminue et les panneaux solaires augmentent.

La téléphonie mobile pourrait avoir une meilleure couverture si les élus demandaient aux opérateurs une mutualisation sur chaque site existant.

Les zones humides qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques sont de plus en plus utilisés pour l'implantation de champs photovoltaïques.

La communauté de communes de la Haute Lande a été retenue dans le projet TEPCV, mais on pourrait penser que c'est seulement un projet photovoltaïque ou éolien.

Il est noté que c'est un SCoT forestier, mais c'est bizarre au vu de toutes les autorisations de défrichement. Le SCoT marque la volonté de maintenir et de conforter la vocation forestière et sylvicole du territoire, pour la SEPANSO Landes c'est inexact. Actuellement comme marqueur de la forêt habitée, il y a surtout des champs photovoltaïques. Les forêts, puits de carbone, régressent et la résilience au changement climatique diminue corrélativement.

Pour la stratégie d'accueil raisonnée en 20 ans, il faut un seul service délivrant les autorisations d'urbanisme afin de mettre en concordance les documents en vigueur.

Le PADD compte valoriser les productions d'énergies locales (lesquelles et où ?). Les potentialités énergétiques doivent être zonées et définies en surfaces et en puissance.

Le DOO a comme objectif de réaliser des économies d'énergie mais il doit en définir les zones, surfaces et puissance et peut-être des aides pour des projets (public ou privés) au niveau communal. Qui va contrôler tous ces objectifs ?

Prescription 2

Page 18 est non conforme au respect du droit privé sur les propriétés.

Nous n'avons noté aucun tableau par communes mentionnant les surfaces en ENR réalisées, accordées ou en instance d'étude qui auraient donné plus de lisibilité dans l'analyse du SCOT.

PADD Est-ce que l'implantation de champs photovoltaïques très éloignés des bourgs entraînant des raccordements électriques de 15 km ne constitue pas du « pastillage » ou « mitage » ?

2 - Rapport de présentation (diagnostic synthétique)

L'analyse figure 118 ainsi que le tableau page 10 concernant l'artificialisation des sols sont anciens (2014) et ne reflètent pas la réalité concernant les espaces agricoles et énergies renouvelables (à notre avis pour 2017 on approche du double des valeurs mentionnées).

Page 12 il n'est pas fait état de l'affectation des terrains mis en stockage de bois après la tempête de 2009 dont les propriétaires essaient d'obtenir un changement de zonage et une autorisation de défrichement pour implanter des panneaux solaires. Il serait souhaitable que le Bureau d'Études revoie entièrement les tableaux qui datent de 2014 et sont donc faux.

Le DOO prescription 1 : les projets de centrales photovoltaïques au sol devraient maintenant être refusés au vu des surfaces déjà existantes.

Le caractère naturel de la forêt landaise doit être préservé. Le changement climatique doit amener à une réflexion globale et non seulement par l'implantation d'éoliennes ou la création de champs photovoltaïques, a CRE se dirigeant vers des appels d'offres sur l'autoconsommation communale.

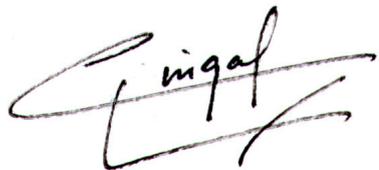
Une concertation plus étroite entre le monde agricole et forestier doit être une base d'étude.

Il est noté que c'est un territoire dédié à la forêt ; au vu des enquêtes publiques, pour la SEPANSO ce territoire sera bientôt celui des énergies renouvelables.

Dans ces documents il n'y a aucune analyse pour définir un cadre pour un territoire compensé énergétiquement lié au bilan carbone des services ou du PCET.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous accorderez à ces nouvelles observations, veuillez agréer, Monsieur le Président, Messieurs les membres de la commission d'enquête, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la SEPANSO :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cingal', with a large, stylized flourish extending from the bottom left.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>